

**PROJET DE
CONSTRUCTION
DE LA STATION
D'ÉPURATION
COMMUNAUTAIRE
À LA ROCHE-SUR-YON**



**Projet de construction de la station
d'épuration communautaire
à La Roche-sur-Yon**

Réunion publique d'ouverture de la concertation // 11 janvier 2023

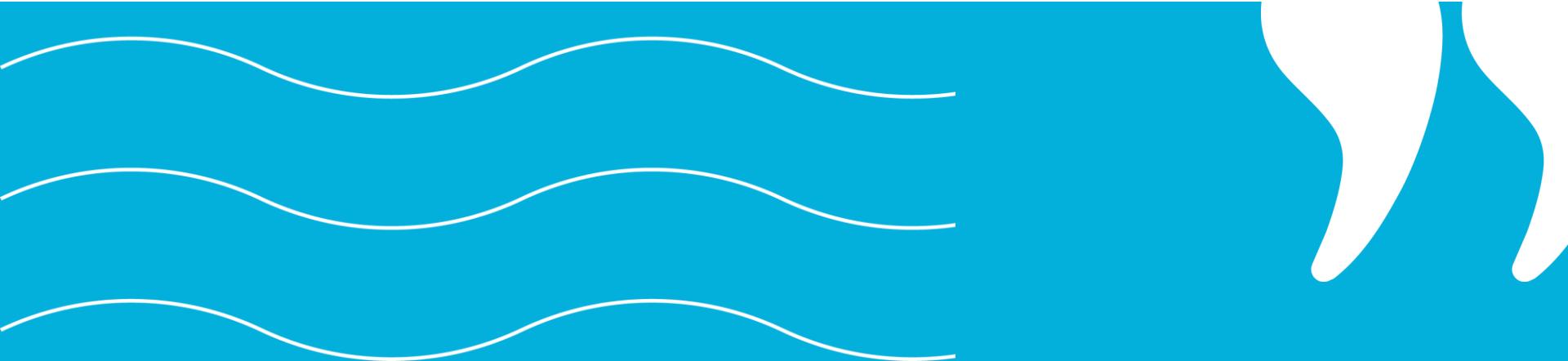


Jean-Baptiste POINCLOU
Animateur - Modérateur de la réunion

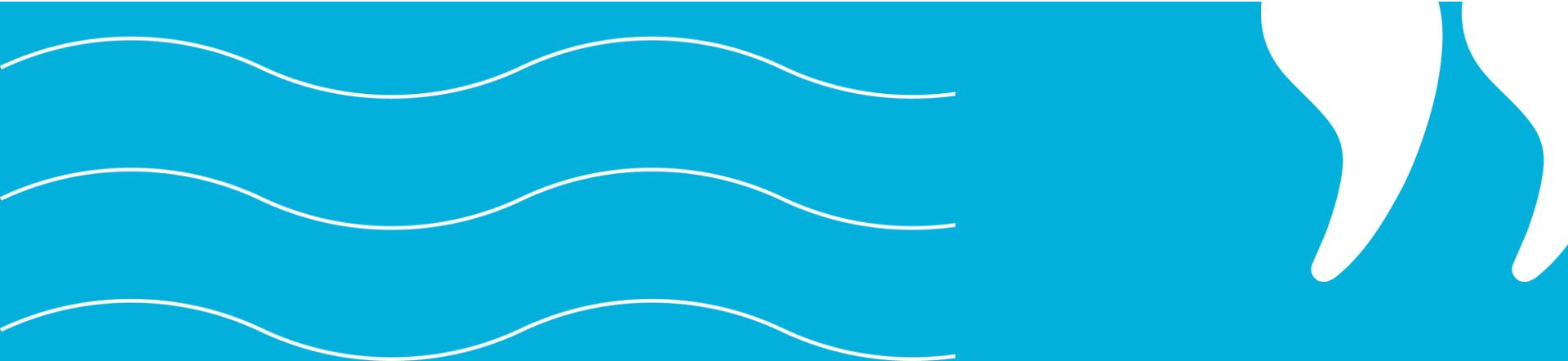
Déroulé de la réunion

De 19h à 21h

- Présentation du projet
- Echanges avec le public
- Conclusion



Luc BOUARD
Maire de La Roche-sur-Yon
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération



Mireille AMAT et Serge QUENTIN Garants de la concertation



Mireille AMAT



mireille.amat@garant-cndp.fr

Serge QUENTIN



serge.quentin@garant-cndp.fr

Garant.e.s de la concertation

Présentation du projet



Le contexte

Le maître d'ouvrage

La Roche-sur-Yon Agglomération :

- Porte le projet au titre de la compétence « assainissement » qu'elle exerce depuis le 1^{er} janvier 2010 sur l'ensemble de son territoire
- Détient également la compétence d'assainissement non-collectif

Le site actuel : la station d'épuration de Moulin-Grimaud



- La plus importante du territoire communautaire
- 1973 : mise en service des premiers ouvrages
- 83 300 équivalent habitant, soit environ 70% de la capacité épuratoire totale de l'agglomération
- Type de traitement : par boues activées
- Rejet des eaux épurées : dans l'Yon

Moulin Grimaud, station « prioritaire »

2015-2020 : élaboration et adoption d'un Schéma Directeur d'assainissement des eaux usées (SDA EU)

- Mise en place d'un zonage d'assainissement intercommunal approuvé le 28 septembre 2021 par le Conseil d'Agglomération
- Modifications substantielles des systèmes d'assainissement du territoire (collecte et traitement des eaux usées)
- Accord de programmation signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne portant sur la réalisation d'études et travaux d'assainissement sur le territoire communautaire pour la période 2021-2024

→ Identification de la station d'épuration de Moulin Grimaud comme « prioritaire » (station vieillissante et en limite de capacité)

Les objectifs du projet

Pourquoi une nouvelle station d'épuration ?

- Répondre au vieillissement des installations existantes
- Adapter le dimensionnement aux besoins
- Garantir la continuité du service public de l'assainissement
- Anticiper les évolutions réglementaires
- Filière eau : Améliorer la qualité des rejets
- Filière boues : Apporter une solution de gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération yonnaise

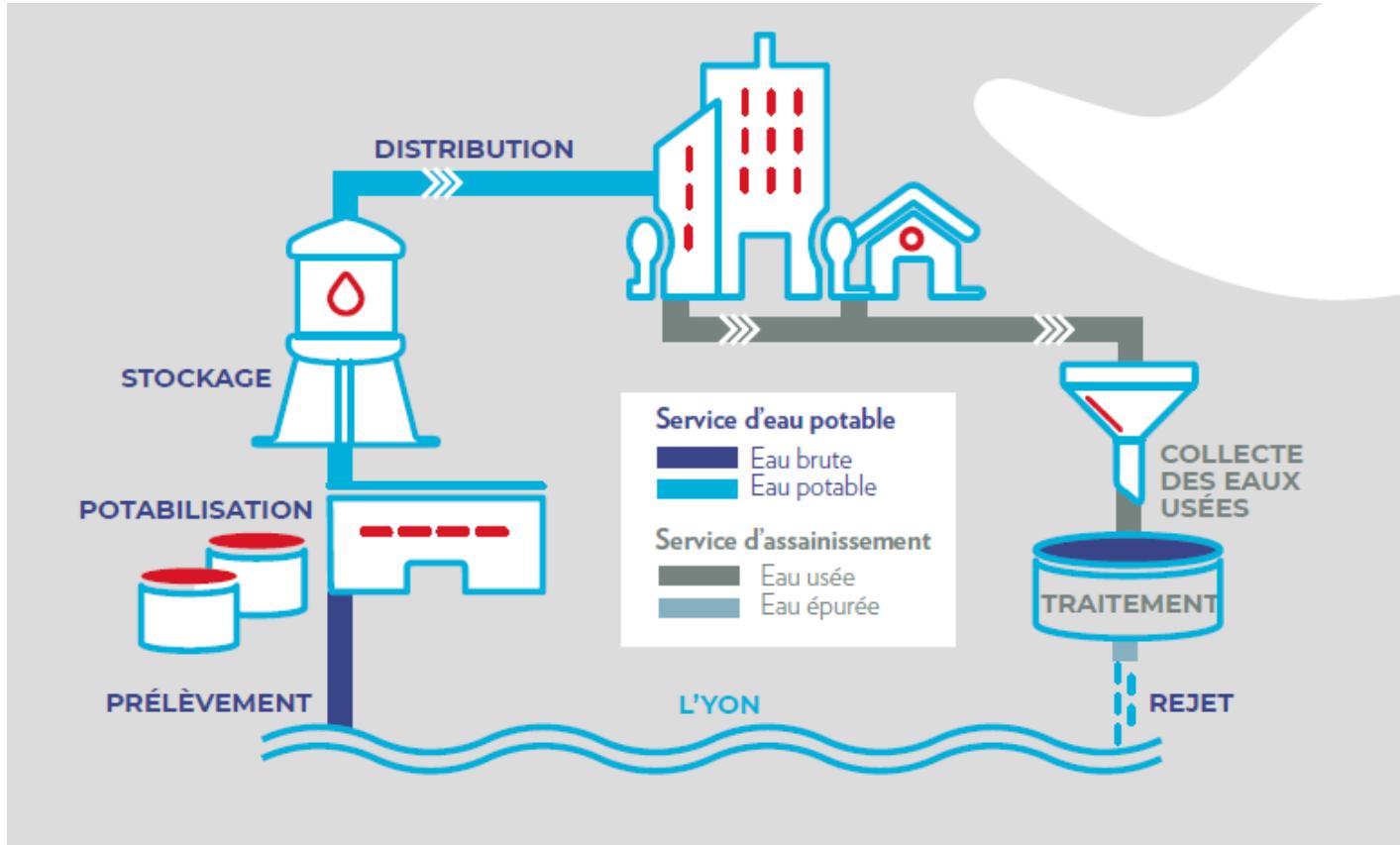
Les ambitions de La Roche-sur-Yon Agglomération

Disposer d'une installation :

- **Fiable** avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés
- **Evolutive et adaptable** aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire
- **Modulaire** permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants
- **Pédagogique**, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux: préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc.
- **Intégrée dans son environnement immédiat**

Les caractéristiques du projet

Cycle de l'eau



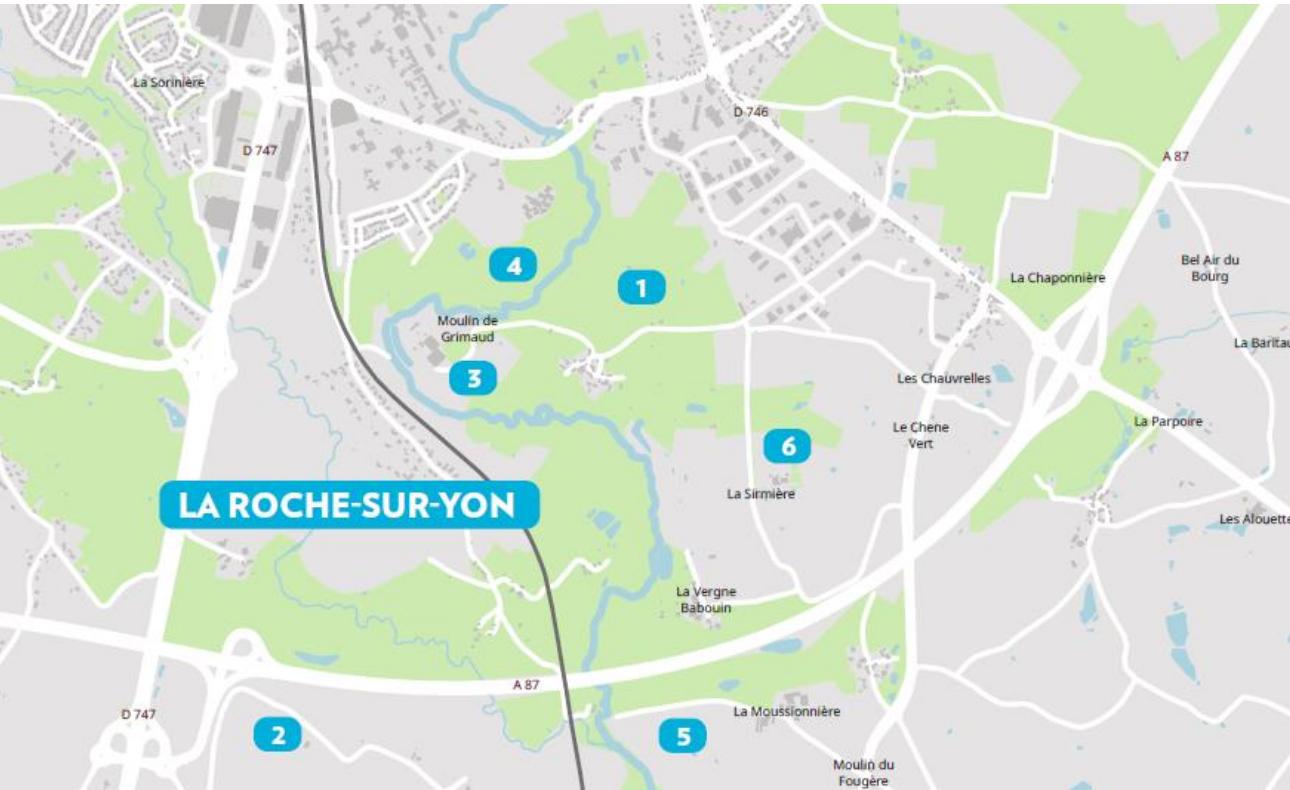
Répondre au vieillissement des installations existantes : concevoir une station moderne et innovante

- **Renouveler et sécuriser les ouvrages et équipements** pour améliorer les performances épuratoires et énergétiques
- **Utiliser des matériaux de qualité**, biosourcés, adaptés nouvelles normes constructives (sismicité, règles européennes,...)
- **Sécuriser les équipements électriques** (groupes électrogènes, armoires électriques,...)
- **Améliorer la sécurité du travail des exploitants** et des installations pour garantir des interventions dans des conditions optimales (ergonomie, doublement des filières de traitement et des équipements stratégiques...)
- **Déporter la station** pour éviter un site en zone inondable
- **Faire de l'installation une vitrine de la pédagogie** (visite de site, circuit pédagogique, ouverture au grand cycle de l'eau, biodiversité...) **et de l'innovation industrielle** (pilote, espace dédié pour la R&D,...)

Adapter le dimensionnement à un territoire attractif

- **Estimer le dimensionnement à horizon 40 / 50 ans tenant compte**
 - des zones à raccorder l'assainissement collectif (zonage d'assainissement approuvée en 2021)
 - de l'augmentation de la population communautaire (données INSEE 2020 +4 250 habitants depuis 2014) en lien avec l'attractivité du territoire.
- **Répondre aux enjeux d'évolution des volumes et de la quantité de pollution rejetés au réseau d'eaux usées** en lien avec la forte attractivité économique du territoire
- **Viser le 0 rejet dans le milieu naturel** (avec un futur débit maximum de 48 000 m³/j vs 12 000 m³/j actuellement) et prendre en compte les désordres hydrauliques
- **Anticiper l'avenir avec une unité de méthanisation** en capacité de gérer les boues d'épuration des autres stations d'épuration communautaires.

Une localisation qui garantit la continuité de service : plusieurs sites étudiés



Les critères d'analyse

- Surface mobilisable
- Inondabilité
- Nature du sous sol
- Transfert effluents bruts
- Continuité de service
- Réutilisation d'ouvrages
- Distance au point de rejet
- Proximité réseau GRDF
- Impact PLU
- Franchissement infrastructures (routes et/ou SNCF), cours d'eau

Une localisation qui garantit la continuité de service : la zone d'étude retenue



A proximité de la station actuelle, à côté de la zone d'activité économique de Belle Place

- Réserve foncière maîtrisée
- Proximité du point d'arrivée des eaux usées (deux réseaux structurants)
- Secteur non inondable
- Proximité poste injection biogaz GRDF (méthanisation)

- Station d'épuration de Moulin Grimaud
- Zone d'étude pour la future station d'épuration
- Parcelles retenues
- Cheminements doux existants
- Cheminements pédagogique Au fil de l'eau
- Accès envisagés → Accès pompiers
- Ligne haute tension

Anticiper les évolutions réglementaires avec une station moderne et modulaire

- Contribuer aux objectifs du PCAET communautaire en matière de
 - Production d'énergie renouvelable (horizon 2030 et 2050) par la production de biogaz (production équivalente à 320 logements chauffés)
 - Réduction des gaz à effet de serre par une diminution du nombre de camions : 75 camions/mois aujourd'hui avec l'épandage à comparer demain avec les 3 camions/mois pour les résidus de boues.
- Anticiper la future réglementation européenne en matière de
 - Production d'énergie renouvelable (réserve foncière pour une future production)
 - Lutte contre la pollution des milieux (traitement poussé azote et phosphore)
 - Traitement des micro-polluants (modularité de la future station pour accueillir ce type de traitement)

Filière eau: Améliorer la qualité des rejets

RÉUNION
TABLE RONDE
L'assainissement et le cycle de l'eau, aujourd'hui et demain

Mardi 24 janvier
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des Oudairies, La Roche-sur-Yon

- **Créer les conditions d'une qualité d'eau épurée en cohérence avec une situation en tête de bassin versant et un stress hydrique sévère dans l'année (débit de la station = 70% du débit en période de temps sec de l'Yon)**
- **Optimiser le traitement des paramètres polluants** (anticipation de la future directive européenne) avec des process de dépollution, des régulations hydrauliques performantes
- **Proposer un traitement de la pollution bactériologique** (objectif qualité eaux de baignade)
- **Anticiper les futures réglementations** (micro-polluants,...) par la modularité de la station et la possibilité de mettre en place des modules de dépollution
- **Favoriser l'innovation** avec des partenariats (écoles d'ingénieurs, universités, entreprises,...)

Filière boues: Apporter une solution de gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération yonnaise



RÉUNION PUBLIQUE
THÉMATIQUE
sur le traitement des boues
de méthanisation
Mercredi 8 février
de 18h à 20h
Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

- **Pérenniser la filière boues** en anticipant une évolution probable de la réglementation vers une limitation de plus en plus importante de l'épandage des boues d'épuration : la méthanisation permet une réduction de 30% à 40% du volume de boues
- **Permettre la valorisation énergétique** (pouvoir calorifique des boues) dans un contexte énergétique sensible
- **S'appuyer sur la vente biogaz** pour alléger les charges d'exploitation

Un choix engageant et visionnaire avec une filière boue composée d'une méthanisation et d'une unité de valorisation énergétique

Le devenir du site actuel

ATELIER #1
La renaturation du site, l'insertion
paysagère de la nouvelle station
d'épuration et la biodiversité
Mardi 14 février
de 18h à 20h
Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

- Renaturation du site actuel :
 - Démolition de l'ensemble des ouvrages de l'actuelle station d'épuration de Moulin-Grimaud
 - Mise en valeur écologique du site

A noter : construction d'un nouvel ouvrage de relevage et de tamponnage à proximité du site actuel

La mise en œuvre du projet

Coût et financement

- Coût : estimation entre **80 et 90 millions d'euros**
- Sollicitation de plusieurs partenaires financeurs : l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'ADEME, la Région et le Département
- Recours à un marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la construction et l'exploitation

Le calendrier

Candidatures, offres,
dépouillement, Auditions,
négociations
(délai : 13 mois)

Instruction du dossier
(délai : 16 mois)

Travaux
(délai : 24 mois)

Mise au point, mise
en régime, mise en
observation, essais
de garantie
(délai : 10 mois)

/// 2023

/// 2024

/// 2025

/// 2026

/// 2027

/// 2028

9 janvier au
21 février 2023

Mars
2023

Concertation
préalable

Lancement du
Marché Public
Global de
Performance
(MPGP)

Fin mars
2024

Choix du
concepteur
- réalisateur -
exploitant

Juin
2024

Dépôt du
dossier
réglementaire

Début
novembre 2025

Obtention
de l'arrêté
et début des
travaux

Début
novembre
2027

Mise en
service
du nouvel
équipement

Septembre
2028

Réception
définitive

Les incidences potentielles du projet sur l'environnement

CLIMAT

- Amélioration des performances énergétiques du site ;
- Production d'énergie renouvelable (biométhane, solaire photovoltaïque, micro-turbogénération des eaux traitées, récupération de chaleur, géothermie, ...);
- Sobriété et efficacité énergétique.



NUISANCES OLFACTIVES

Réalisation d'une étude olfactive initiale (point zéro de référence) puis modélisation de la dispersion des odeurs.

- Confinement, couverture et désodorisation des ouvrages et équipements pouvant dégager des odeurs ;
- Captage à la source, ventilation d'ambiance, traitement de l'air performant.

NUISANCES SONORES

Réalisation d'une étude acoustique avant et après :

- Insonorisation des bâtiments ;
- Respect de la réglementation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

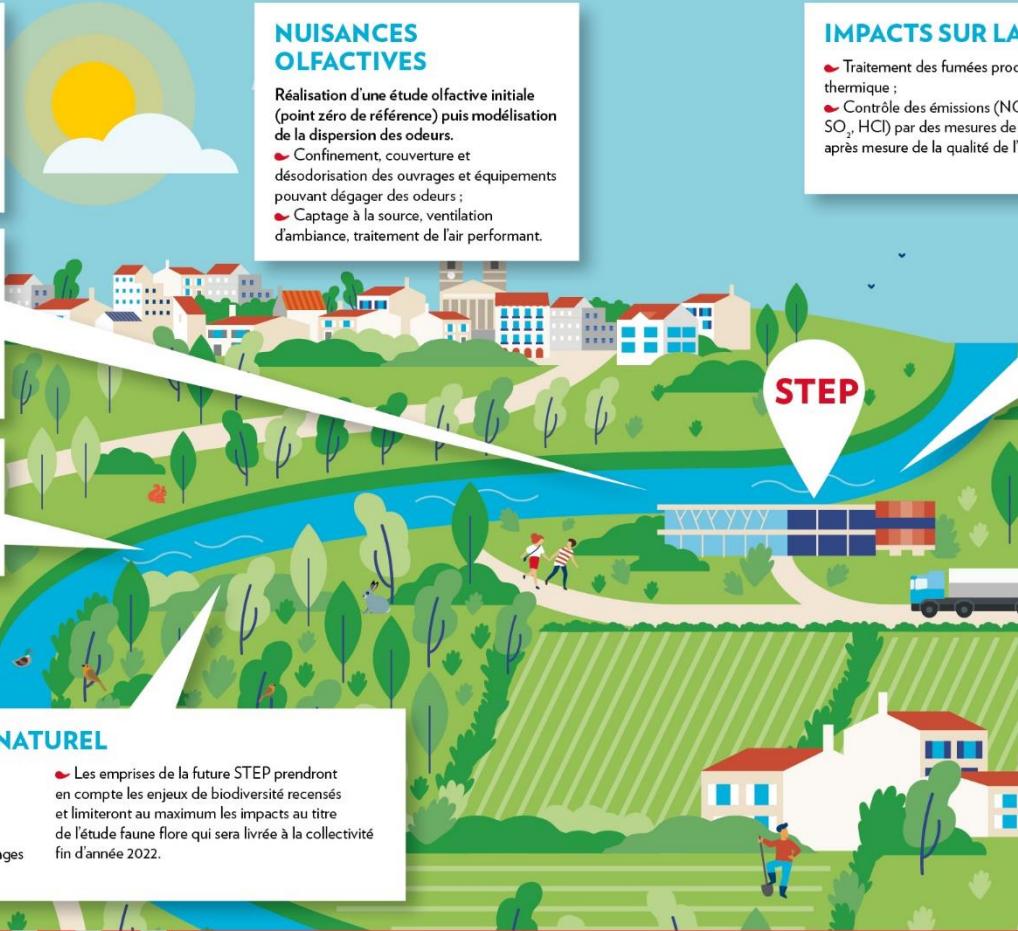
- Amélioration des eaux usées traitées rejetées.



IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

- Artificialisation des sols ;
- Désimperméabilisation et renaturation des sols du site de la station actuelle pour viser une artificialisation nette la plus faible possible ;
- Intégration sur l'ancien site de nouveaux ouvrages pour répondre au besoin de la nouvelle STEP ;

Les emprises de la future STEP prendront en compte les enjeux de biodiversité recensés et limiteront au maximum les impacts au titre de l'étude faune flore qui sera livrée à la collectivité fin d'année 2022.



LA RÉDUCTION DES NUISANCES EN PHASE CHANTIER

- Une charte chantier
- Un dispositif de communication
- Limitation sonore à 85 dB en limite de chantier (limite réglementaire) ;
- Respect de certains horaires de travail (pas de travail de nuit notamment) ;

- Entretien des voiries d'accès : balayage, réparations pendant le chantier, remise en état après le chantier, etc. ;
- Nettoyage des roues des véhicules avant leur arrivée sur la voie publique ;

- Choix d'engins et matériels électriques plutôt que thermiques en fonction des possibilités ;
- Interdiction des feux sur site ;
- Mise en place d'un filet sur les bennes de déchets pour éviter l'envol de ces derniers ;

- Arrosage pendant la démolition des ouvrages en béton pour limiter les émanations de poussières.
- Obligation réglementaire de confinement pour la démolition d'équipements potentiellement amiantés.

IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

- Traitement des fumées produites par la valorisation thermique ;
- Contrôle des émissions (NOx, O₂, H₂O, CO, COT, SO₂, HCl) par des mesures de contrôle et de suivi, après mesure de la qualité de l'air actuelle ;

- Traitement des cendres (fraction minérale des boues) et les refiom (déchets issus du traitement des fumées) dans un centre spécialisé : Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU). Le procédé de valorisation thermique ne contribue pas à l'effet de serre.

RÉDUCTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Des technologies connues, maîtrisées et largement répandues et la réalisation d'une étude de dangers au stade de l'enquête publique.

- Dispositions prises pour la mise en sécurité du site, la fiabilisation des installations et la maîtrise des risques ;
- Anticipation des éventuelles évolutions des prescriptions minimales requises via la modularité de la station qui permet l'ajout ou la transformation ultérieure de certains ouvrages et équipements ;
- Maîtrise des risques liés à la méthanisation et à la présence de biométhane (notamment distance d'implantation par rapport aux riverains).

CIRCULATION ROUTIÈRE

- Conception de la voirie interne afin de réduire les manœuvres ;
- Choix de l'accès au site de manière à limiter les nuisances au voisinage et la surcharge routière.

INTÉGRATION PAYSAGÈRE

- Préservation des trames vertes et bleues (haies, boisement, zone humide) ;
- Construction d'une station discrète et sobre (volumétrie, hauteur des infrastructures, végétalisation) ;
- Limiter la consommation de terres agricoles (station compacte et optimisation des flux)

En termes d'intentions architecturales, tous les choix restent ouverts notamment concernant les matériaux (bois, béton, métal, polycarbonate...) et l'intégration (teintes, végétalisation,...).

La concertation préalable

Les objectifs de la concertation

- Présenter au public le projet
- Recueillir les observations et les propositions du public sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques le plus en amont possible

Concertation préalable du 9 janvier au 21 février 2023
inclus

S'informer sur le projet

- **Le dossier de concertation et sa synthèse (dépliant) :** téléchargeables sur le site internet et disponible dans les lieux de vie du territoire et lors des rencontres
- **Le site internet :** concertationsteplrsya.fr
- **Un document pédagogique expliquant le cycle de l'eau**

Echanger et contribuer au projet

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

Mercredi 11 janvier
de 19h à 21h

Salle des Anciennes Écuries
des Oudairies,
La Roche-sur-Yon

RÉUNION TABLE RONDE

L'assainissement et le cycle de
l'eau, aujourd'hui et demain

Mardi 24 janvier
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

RENCONTRE DE PROXIMITÉ

Samedi 4 février
matin
Marché
de La Roche-sur-Yon
Place du Marché

RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE

sur le traitement des boues
de méthanisation

Mercredi 8 février
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

ATELIER #1

La renaturation du site, l'insertion
paysagère de la nouvelle station
d'épuration et la biodiversité

Mardi 14 février
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

ATELIER #2

Les accès et les circuits
pédagogiques

Jeudi 16 février
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

RENCONTRE DE QUARTIER

des secteurs à proximité du projet
(La Potinière, Le Puy Charpentreau et
Lotissement du Chemin des Alisiers)

Mardi 31 janvier
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

RENCONTRE DE PROXIMITÉ

Jeudi 9 février
matin

Marché
de La Roche-sur-Yon
Place du Marché

RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE

Mardi 21 février
de 19h à 21h

Salle des Anciennes Écuries
des Oudairies,
La Roche-sur-Yon

Déposer une contribution écrite

- Des registres papier dans les mairies de l'agglomération
- Une adresse mail dédiée sur le site internet de la concertation : concertationsteplrya@larochesuryon.fr
- Des dépliants avec coupon T détachable

La place de la concertation dans le processus décisionnel

/// 2022 /// 2023 /// MARS 2023 /// MARS 2024

Définition des objectifs du projet et études de ses grandes alternatives

Concertation préalable du 9 janvier au 21 février 2023

Publication du dossier de consultation des entreprises où les résultats de la concertation pourront être intégrés

Attribution du marché public global de performance (MPGP)

Temps d'échange

Conclusion

Prochains rendez-vous

- **Mardi 24 janvier 2023 de 18h à 20h : réunion table ronde**
« L'assainissement et le cycle de l'eau, aujourd'hui et demain »
- **Mardi 31 janvier 2023 de 18h à 20h : rencontre de quartier**
des secteurs à proximité du projet

Merci de votre participation !